

Taxe locale sur la publicité : Le Maire recule

Lors du conseil municipal du 17 janvier, le Maire et sa majorité ont proposé et voté :

- l'instauration sur la commune de la taxe locale sur la publicité extérieure,
- quelle s'appliquera sur le territoire de la Ville de Grigny pour les enseignes, y compris celles inférieures à 7 m², et les dispositifs publicitaires et les préenseignes.

Cette proposition, issue d'une possibilité offerte par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, laisse la décision aux conseils municipaux d'appliquer ou non cette taxation.

Notre groupe s'est vivement opposé à cette proposition et a voté contre cette délibération.

En effet, cette taxe est inéquitable, contre productive et à l'opposé des objectifs de création d'emplois sur la ville.

Il est parfaitement scandaleux de taxer toutes les enseignes et les panneaux à Grigny petite ville, rassemblant peu d'entreprises, déjà fort taxées, et peu de commerces de proximité victimes de la crise et des hypermarchés.

Cette mesure témoigne, une fois encore, que le Maire et la majorité du Front de Gauche cherchent à taxer toujours davantage les entreprises et les commerces de la ville. Ces mesures inciteraient certains à s'installer ailleurs et freineraient l'installation de nouvelles entreprises à Chantelot ou dans la ville. Ce sont des freins à la création d'emploi et à la réussite des petits entrepreneurs et des petits commerçants.

C'est fort de ces éléments que nous avons transmis à toutes les entreprises et tous les commerçants de Grigny notre position et notre totale opposition à cette taxe.

Des actions ont été entreprises par des acteurs économiques et nous sommes heureux d'apprendre le recul du Maire sur cette mauvaise délibération. Il s'agit bien d'un recul, car la raison qu'il a invoquée concernant la non parution des décrets n'est pas crédible. En effet, il n'y avait pas nécessité d'un décret d'application, comme l'indique clairement la réponse de la Ministre de l'économie publiée au J.O du Sénat en date du 01/04/2010 et la décision pouvait s'appliquer directement. Nous sommes très satisfaits d'avoir contribué à ce recul et nous demandons la suppression de la délibération pour que les choses soient claires et que la Majorité démontre son attachement aux entreprises de Grigny et sa volonté de créer des emplois dans la ville.